



Intension
d'action
juridique
contre la loi
CRM

QQCOQP

« Qui ? Quoi ? Comment ? Où ?
Quand ? Pourquoi ? »

Qui ?

- **100TWh**
 - Représentée par le **Cabinet Cambier**
 - **Conseillée par MCM** (*si on vous pose la question*)
- Associée à (*sous-entendu par nos avocats*)
 - Autres associations
 - WeCARE
 - Horizon238 ?
 - KeepTheLightsOn ?
 - ...
 - Autres citoyens
 - Citizen's Energy Task Force
 - ...

Quoi ?

- Intention d'action juridique

- « 100TWh constate que la récente modification du CRM, qui conditionne le plan de sortie définitive du nucléaire, est affectée de plusieurs illégalités. Et comme d'autres personnes intéressées, elle se réserve de les soulever par toute voie de droit. »

- Action juridique?

- Étude des possibilités par le Cabinet Cambier => budget
 - Recours Conseil d'Etat sur permis Manage...
- Accord du CA de 100TWh

- Crowdfunding

- Voir → www.100TWh.be/MEMBERS/

Comment ?

- Courrier
 - à la ministre de l'Énergie ainsi qu'au Premier Ministre et aux Vice-Premiers Ministres
 - exposant les risques juridiques que pose le plan A de sortie du nucléaire du gouvernement.
- Cible de notre plainte
 - Pas le plan A (pas de décision contestable)...
 - Cible = Loi du 28 janvier 2022 qui « modifie l'organisation du marché de l'électricité afin de permettre une adjudication complémentaire pour le CRM »
- Conséquences des risques juridiques?
 - Les contestations (ea 100TWh) pourraient empêcher ou retarder la réalisation des éventuels travaux retenus
 - la modification du CRM ne permet pas de garantir
 - Ni les objectifs de sécurité d'approvisionnement,
 - Ni l'équilibre des prix de l'énergie
 - Ni la réduction des émissions de gaz à effet de serre.
 - Or il ne s'agit pas seulement d'objectifs mais bien d'obligations pour l'État belge.
 - Aucune évaluation des incidences environnementales
 - Aucune évaluation des solutions alternatives, dont la première à envisager est le « Plan B ».
- À ces risques juridiques s'ajoutent les risques qu'engendre la crise en Ukraine.

Où ?

- **Publicité?**

- Belga = 3/3
 - 4000 journalistes (360 €/HTVA)
- Site 100TWh = 3/3
 - Y compris crowdfunding
- Citizen's Energy Task Force = 3/3

- Réseaux sociaux = a faire asap
- Newsletter 100TWh

- **Communication**

- MCM = contact avec parlementaires

Quand ?

- CRM = 15/3
- Avant 18 mars 2022
 - lettre envoyée le 1/3
 - Crowdfunding = 1/3
 - Communiqué Belga le 3/3
- Next step?
 - Étude Cabinet Cambier = en cours
 - Recours contre les permis **Manage**, Seraing, Les Awirs...
 - Cour constitutionnelle?

Pourquoi ?

- Torpiller le plan A
 - Qui repose sur une loi CRM modifiée, et juridiquement contestable
- Forcer De Croo à choisir le plan B
 - Seule solution sans risque
 - Juridique
 - Technique
 - Écologique
 - Financier